

Canton de VONNAS

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseiller absent : 2
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 25/09/23
Date d'affichage : 25/09/23

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du Lundi 2 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna, MARMIER Noëlle et VERNUSSE Céline, M GABILLET François, DREYFUS Eric, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07/09/2023
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Délibération : choix de l'entreprise pour l'achat d'une tondeuse
- Délibération : modification du tableau des emplois permanents
- Délibération : désignation d'un référent déontologue
- Délibération : choix de l'entreprise pour la création d'un cheminement doux route du Biolay
- Délibération : dépôt d'un dossier de demande de fond de concours de communautaire pour l'achat d'un parcours sportif
- Délibération : DM budget communal n°1
- Questions diverses

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.

*** Approbation du Conseil Municipal du 07/09/2023**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal

du 7 septembre 2023 ; aucune observation est faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

* Communauté de Communes :

✓ CONFERENCE DES MAIRES

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière conférence qui a eu lieu le 21 septembre à Bey et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- échanges avec le service Autorisation du Droit des Sols (ADS), en présence de Madame Claudie SAINT-ANDRE
- élaboration du Schéma Directeur d'Itinéraire Cyclable
- point sur les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables

✓ CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière conférence qui a eu lieu le 25 septembre à Saint-Cyr-sur-Menthon et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Aménagement du territoire et développement économique
 - Convention de partenariat « Expérimentation logistique pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux en restauration collective » avec Grand Bourg Agglomération
 - Convention de partenariat « concours culinaire : Sublimez les céréales secondaires et légumes secs, cuisinez l'avenir de nos assiettes ! » avec Grand Bourg Agglomération
 - Conventions pour le service commun et pour le service unifié pour l'instruction des autorisations des droits du sol : intégration de Cormoranche-sur-Saône
 - Saisine de l'EPF de l'Ain au profit de la commune de Grièges
2. Services aux publics et aux familles
 - Convention d'objectifs 2023-2025 entre la communauté de communes de la Veyle et le Rugby Club Veyle Saône
3. Tourisme
 - Vote des tarifs 2024 de la Base de loisirs
4. Eau et assainissement
 - Adoption du rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
 - Adoption du rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
 - Convention de partenariat et de prestations avec l'association de la Médiation de l'eau
 - Convention avec SOGEDO pour la facturation des redevances d'assainissement collectif et non collectif
5. Affaires générales
 - Modification de la représentation communautaire au sein de différentes instances
 - Modification des statuts
6. Ressources humaines
 - Mise à disposition d'un agent à la commune de Mézériat
 - Mise à disposition d'agents de Mézériat à la Communauté de communes de la Veyle pour assurer l'accueil périscolaire
 - Convention de service avec la commune de Mézériat relative à l'exercice de la

compétence périscolaire

7. Finances
 - Attributions de subventions
 - Décisions budgétaires modificatives

* Réunions :

✓ *SMIDOM*

Madame Agnès BIGOT, 4^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 22 septembre à Saint-Didier-sur-Chalaronne et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n°23 du 30 juin 2023
2. Ordures ménagères – Point sur les passages en C 0.5 ou en apport volontaire et la mise en œuvre des nouvelles tournées au 1^{er} juillet.
3. Evolution 2022-2023 des tonnages ordures ménagères, collecte sélective et déchèteries
4. Analyse des recettes RI premiers semestres 2020 à 2023, évolutions tarifs 2024, minimum facturables ?
5. Travaux déchèterie de Saint-Jean-Sur-Veyle
6. Mise en œuvre d'actions PLPDMA
7. Délibération actualisation de tarifs accessoires compostages collectif ou prestations SMIDOM
8. Délibération relative à la convention tripartite ORGANOM-CC La Veyle-SMIDOM 2023-2025 au titre du traitement des ordures ménagères
9. Délibération relative au passage de l'instruction budgétaire M14 à l'instruction budgétaire M4
10. Délibération pour l'attribution d'une subvention à Emmaüs
11. Délibération attribution d'une carte d'achat par la Caisse d'Epargne

✓ *AG Sou des écoles - Cantine*

Madame Noëlle MARMIER, 1^{ère} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 22 septembre ;

1. Cantine
 - Changement de bureau 3 personnes démissionnaires.
 - L'association recherche des parents pour aider. Pour le bureau, la relève est assurée. Des bénévoles se sont engagés à l'AG de l'an dernier.
 - L'organisation est sur deux sites. Le prestataire assure les achats et la cuisine est préparée à Saint-André-d'Huiariat. Si Valérie est malade, c'est le prestataire qui assure son remplacement (SER).

Il y a quatre composants dans un repas. Un repas végétarien par semaine obligatoire avec la loi Egalim.

Une permanence par mois pour les inscriptions le 3^{ème} samedi du mois. Cet accueil permet un lien avec les familles. A Saint-André-d'Huiariat 3 personnes, Valérie en cuisine et au service et pour le service et la surveillance pendant le temps de midi, Amandine et Jean-Luc qui sont employés par la Commune. A Cruzilles, 5 personnes Muriel, Sylvie, Estelle au

service et Liliane et Fanélie à la surveillance de la cour. (Pour Muriel, c'est un tiers cantine, un tiers mairie, et un tiers mairie Saint-André)

En 2022-2023, nouvelle cantine depuis février, inaugurée le 16 septembre.

Mise en place de commissions 1 fois par période pour les repas (10 personnes)

Mise en place de contrats de bonne conduite chez les grands de Saint-André qui a porté ses fruits.

Les chiffres sur 136 familles, 179 enfants.

A la rentrée, sur 125 familles inscrites, 167 enfants sont inscrits.

Pris des repas, 4€ pour les maternelles et 4.20€ pour les primaires.

Face à la situation économique actuelle et à l'inflation, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs cette année malgré la hausse de 10% du prestataire.

L'an dernier, les manifestations ont bien marché.

La vente de sapsins, les chocolats de Pâques, seront reconduits cette année.

Projet d'un nouveau livre de recettes.

A partir de janvier le compostage sera obligatoire, la mise en place est déjà assurée.

Il y a encore des factures impayées en attente.

Le pris du gaz a augmenté de 50%.

Les membres du bureau de la cantine remercient les municipalités pour leur soutien.

Il y a un nouveau numéro de téléphone pour contacter la cantine : 07.49.91.99.46

2. Le Sou des écoles.

Il finance les sorties grâce aux manifestations.

L'association recherche aussi des parents pour aider. Il y a deux départs dans le bureau, (le président et le trésorier).

Il y a une cotisation à régler en début d'année et des manifestations d'organisées. Vente de pizzas qui marche bien, la boum, le défilé aux lampions, carnaval, la kermesse de la SCOL avec tombola, les sorties et diverses animations dans les classes sont allées au Théâtre.

Les séances avec Anne Moque et le spectacle en avril.

Visite à Pont de Vaux à la maison de l'eau.

La sortie au collège pour les CM2. Achat de matériel divers.

Ce que je trouve déplorable, c'est l'absence complète de parents hors associations cantine, sou des écoles, municipalités, employés et enseignants. Pas un parent !

* Commissions municipales :

✓ *Bibliothèque*

Madame Corinne WEBER, 3^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 20 septembre 2023 ;

1. Groupe de travail concernant la mise en place du portage de livres

- Les objectifs du projet sont définis

- Corinne et Odile rencontreront le Maire le 25 septembre à 16h30 pour avoir son accord pour lancer ce service qui devra être approuvé par délibération du Conseil Municipal une fois l'organisation finalisée par la bibliothèque

- Préparer un flyer qui sera distribué avec « le Petit Cruzillard ». Une distribution est prévue pour la 2^{ème} quinzaine d'octobre. Il comportera un bulletin d'inscription à remplir par les personnes intéressées. Mettre aussi l'info sur Facebook, Panneau Pocket

- Préparation du flyer : un mercredi à la bibliothèque

- Récupérer la liste des seniors pour en contacter si non inscrites. Donner également quelques flyers aux professionnels qui interviennent à domicile : ADMR, ADAPA, Infirmiers.

- Prochaine réunion le 11 octobre à 19h

2. Ensemble des bénévoles

- Bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe : Marie Daneluzzi et sa fille Emilie, Coline Legrand
- Animations pour Noël :
Corinne propose de créer différentes décorations pour le sapin de Noël
3 dates sont retenues : 9,13 et 15 décembre dans la salle d'animation
Conte de Noël : comme l'an passé, ils auront lieu avec les classes pendant le temps scolaire dans la salle d'animation, les dates sont encore à définir avec la conteuse et la directrice
- Animations avec l'école
La directrice souhaite reprendre les incorruptibles. De fait du nombre de livres à acheter, ni l'école, ni la bibliothèque n'en ont les moyens (environs 500 €), projet abandonné

Graine de lecteurs, coût moindre ; environ 100 € donc possible, Corinne et Marie-Pierre participeront aux choix de livres

Nuit de la lecture : elle aura lieu du 18 au 21 janvier, jour principal le 20 janvier

Thème le corps

On prévoit d'y participer. Commencer à trouver des idées et réserver des livres sur le thème

Echange de livres aux Planons : il y a possibilité de n'en faire qu'un par an. Il nous paraît préférable de conserver les 2 pour diversifier l'offre aux lecteurs.

Prochaine date : 8 novembre à 14h : Corinne, Claire, Coline, Esteban et Emilie.

Préférable : lundi 6 novembre 15h

Mangas : lors d'emprunt de mangas appartenant à la DLP, faire prendre la série complète même s'il y en plus de 5 pour éviter que les livres ne soient dispersés et qu'il soit trop compliqué de les rendre.

Achats de livres : pendant les vacances de la Toussaint, date à définir

✓ *Commission Fleurissement*

Madame Noëlle MARMIER, 1^{ère} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 19 septembre 2023 ;

1. Bilan de cet été

Merci à tous ceux qui ont participé à l'arrosage.

Mairie : les agératums n'ont pas fait alors qu'au monument, les mêmes plants sont plus jolis. Pourquoi ? Mystère ! L'an prochain, on va remettre des graminées à épis blancs aux deux bouts et au milieu vers le panneau.

Les cardons ont fleuri, ils ont été magnifiques pendant la floraison, puis ils ont péri. Il y en a un qui fait des rejets. On va le supprimer aussi.

A la place, il a été décidé de planter deux arbustes à fleurs qui resteront : un arbre à papillon et un lilas des Indes qui fleurissent l'été et en fin d'année.

Le sapin se porte bien. Les arbustes route de Pont de Veyle s'en sortent aussi malgré la sécheresse, ils seront à tailler.

Les jardinières : sont à revoir. Il faudra changer la terre et refaire un mélange avec peut-être du fumier de cheval. Que mettre l'année prochaine ? A voir

Dans les bacs : Ceux de l'école sont à l'ombre une partie de la journée, ils s'en sortent mieux. Mettre de la couleur devant. Pour les autres revoir ce que l'on met. Une grande graminée plus deux autres plantes gauras, sauges rouges, gaillardes.

Le grand bac face à l'église, remettre des fleurs plus pétantes devant pour avoir plus de couleur.

A la salle polyvalente, les gaillardes sont très belles et se plaisent bien. Elles ont dégréné et on pourra récupérer des plançons.

Les rosiers vont prendre de l'ampleur.

Salle des fêtes

Tout est à reprendre.

Sous les deux arbres, bêcher et mettre de mille pertuis, j'en ai plein à donner.

Le long de la bibliothèque, Mireille a proposé des rosiers, (7 ou 8) on pourra aussi compléter avec d'autres plantes (gauras, gaillardes, lavandes etc...)

Devant la salle des fêtes, à revoir. Arracher les saponaires et remettre les vivaces mais sur un seul rang car elles s'étendent. Récupérer les bulbes et les redispacher salle des fêtes et bibliothèque.

Devant la mairie, désherber et mettre des plantes de rocaille devant le rang de tulipes et jonquilles. Revoir les graminées en fond. Faire seulement deux fois le bleu, blanc rouge.

Il va rester la rocaille à faire quand on pourra.

2. Octobre rose

Mettre des chrysanthèmes roses dans le pot vers les crayons, dans le bac en pierre et dans la brouette et remettre les nœuds aux piliers mais racheter du tulle rose pour étoffer les nœuds.

Tirer des fils roses avec des pinces à linge à linge roses vers la machine à pain. Proposer aux habitants de participer en accrochant des objets roses aux fils faire une déco.

3. Halloween

Décos à remettre avant les vacances mais seulement vers la mairie. Mise en place le jeudi 19 octobre à 14h.

Avec Roger, Jacques, Alain, Pierre, Mireille

Pour Denis et Olga, c'est à voir !

4. Décos de Noël

Mise en place le jeudi 7 décembre à 14h avec report le vendredi 8 pour les grosses décorations.

Le samedi après-midi 9 pour les barrières si besoin.

Trouver des branches de sapin et peut-être du houx.

Cette année, faire quelques décos en verdure et privilégier les décos cadeaux et boules sur les arbustes et les barrières.

Bien passer dans tous les quartiers.

Est-ce qu'on pourrait refaire des sapins pour la garderie comme l'an dernier (voir avec Denis)

5. Faire le mot pour le Petit Cruzillard

Insister sur le fait qu'on fournit des efforts pour des plantes moins gourmandes en eau. Je fais l'article et je vous l'envoie pour complément et rectification.

6. Nettoyage du cimetière

Comme l'an dernier, on va prévoir une demi-journée avant la Toussaint pour que le cimetière soit propre, le samedi 28 octobre à 14h.

7. Voir pour réparer le système d'arrosage

Bacs salle des fêtes, bacs école, bac croisement cimetière, à voir cet hiver avec Nicolas pour que ce soit plus simple l'an prochain.

8. Ne pas oublier d'enlever les décos d'été. A prévoir un de ces jours.

✓ *Commission école*

Madame Noëlle MARMIER, 1^{ère} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 12 septembre 2023 avec l'association de la cantine, le personnel de la cantine de Cruzilles, le personnel de l'école de Cruzilles et la municipalité ;

1. Tour de table pour présenter le poste de chacune des personnes exerçant sur le site de l'école
2. Effectifs de la cantine : 91 enfants + deux enseignants, 92 au plus
3. Matériel à racheter à Promocash : 24 coupelles, une trancheuse à pain, 2 pichets de 2 litres en plastique avec un bec verseur
4. Prévoir un portique pour palier au manque de porte-manteaux
5. Il faudrait voir pour installer un téléphone fixe à la garderie car les portables passent mal
6. Prévoir un tableau blanc Velleda format A3 avec 3 feutres pour noter les choses importantes à la cantine (qu'on accroche mais qu'on puisse enlever)
7. Départ de Carine et conséquences pour son remplacement. Il y a plusieurs solutions, le plus simple serait de recruter une personne extérieure sur son poste mais nous préférons privilégier de faire évoluer les postes en interne avec les personnes travaillant déjà dans l'équipe. Ce qui est beaucoup plus compliqué pour trouver sur le poste restant, c'est-à-dire sur le temps de cantine de midi et sur le ménage des classes. Ne pas oublier de signaler à l'assurance pour le changement de personne.
8. Il est important également de bien faire remonter les informations dans tous les sens, école, cantine, mairie afin que tout le monde soit au courant quand il y a un souci ou tout autre info à faire passer.
9. Bien penser aux commentaires pour les régimes particuliers
10. Revoir l'ordre des listes pour simplifier l'appel des enfants à midi
11. Le prestataire a augmenté ses prix mais la cantine a choisi pour l'instant de maintenir le prix des repas pour les familles.
12. Date de l'assemblée générale de la cantine le 22 septembre à Saint-André

✓ *Commission CCAS*

Madame Anna DUFRESNE, conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 13 septembre 2023;

1. Organisation repas des aînés
La date du 22 octobre 2023 a été décidée pour renouveler ce repas salle polyvalente à 12h. une rose sera offerte à toutes les dames présentes (Claudine). Les denrées non périssables seront achetées de suite à Promocash, et les produits frais la veille du repas (Anna, Dominique, Fernand, Michel, Noëlle). Préparation du repas et mise en place le samedi 21 octobre à partir de 9h (tous les membres du CCAS disponible). Vins (Kir, blanc, rouge), cave de Pont-de-Veyle (Dominique, Anna). Décors tables (Anna). Gratuité pour tous ainsi que le conjoint même plus jeune.
2. Bons de transport 2023
Les dossiers arriveront courant octobre en mairie par la CCVeyle. (Anna, Noëlle). Nous trouvons le montant de 90 euros insuffisant au vu des tarifs des transporteurs.
3. Bons naissance 2023
Le montant reste à 60 euros par enfants en bons d'achat à Super U pour des produits Bébés.

A ce jour, 5 naissances mais l'année n'est pas terminée... Les bons seront remis en mairie le samedi 6 janvier de 11h à 13h.

4. Colis fin d'année 2023 et résidents Ehpad (Pont-de-Veyle, Thoissey)
La date du 17 décembre 2023 a été retenue pour la remise des colis en salle d'animation de 11h à 13h suivie d'un verre de l'amitié. Un montant de 25 euros par colis environ. Les résidents EHPAD bénéficieront d'un bon coiffure d'un montant de 33 euros pour les dames et de deux pour les hommes soit 36 euros.

* Délibérations

Délibération n° 231051 : choix de l'entreprise concernant l'achat d'une tondeuse

Monsieur le Maire indique que le service technique a besoin de renouveler la tondeuse actuelle, qui devient dangereuse pour le personnel.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

- GARRY : 2 438.40 € TTC
- CAVALLERO : 4 799.00 € TTC

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE, l'achat à l'entreprise GARRY.**

Délibération n°231052 : Modification du tableau des emplois permanents

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 6 juillet 2023,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois permanent à temps non complet,

Le Maire explique que suite au travail d'archivage de tous les documents de la mairie, il y a un accroissement d'activité

Il propose donc de modifier le tableau des emplois permanents à temps non-complet :

- ✓ Avec une augmentation du temps de travail au service administratif, de passer de 6h à 8h par semaine

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
Service Technique Ouvrier Polyvalent	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
Agent d'entretien saisonnier	4	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
Animation Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation (poste vacant)
Service Social ATSEM	1	Cadre d'emplois d'agent de maîtrise
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Technique Surveillance de la cantine et garderie périscolaire	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 32.59 H/semaine
Surveillance de la cantine et entretien	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 26.13 H/semaine
Entretien et gestion des salles communales	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 13.40 H/semaine
Surveillance Cantine	2	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 4.42 H/semaine
Animation Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation 34.67 H/semaine
Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation 14.70 H/semaine
Service administratif Adjoint administratif	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation 8 H/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur Le Maire,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} octobre 2023,
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux modifications nécessaires.

Délibération n° 231053 : Désignation d'un référent déontologue

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,
Considérant que le référent déontologique doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 correspondant :

- Soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles ont désigné aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci ;
- Soit un collègue, composé de personnes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-Jacques VIGHETTI, Maire de Perrex.
- **DE PRECISER** que Monsieur VIGHETTI exercera ses missions jusqu'à la fin de son mandat de Maire sur la commune de Perrex.
- **DE PRECISER** que tout conseiller communautaire pourra saisir Monsieur VIGHETTI et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis rendus seront détaillées dans un règlement dédié.

Délibération n° 231054 : choix de l'entreprise concernant la création d'un cheminement doux route du Biolay

Monsieur le Maire explique qu'afin d'améliorer la sécurité des piétons, un cheminement doux sera créé route du Biolay.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

- DE GATA : 95 524.90 € HT
- GUINOT : pas de réponse
- SOCAFL : pas de réponse

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DEMA NDE, un autre devis comparatif, la délibération est reportée.

Délibération n°231055 : dépôt d'un dossier de demande de fond de concours communautaire pour l'achat d'un parcours sportif

Achat de parcours sportif à la salle polyvalente.

L'objectif principal de ce projet est l'achat d'un parcours sportif

Afin de mettre cet achat en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes de la Veyle au titre du fond de concours communautaire.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Parcours sportif	5 602.80 €	50 %
Sous-total autofinancement		5 602.80 €	50 %
Fond de concours – CCVeyle	Parcours sportif	5 602.80 €	50 %
Sous-Total subventions publique		5 602.80 €	50 %
TOTAL		11 205.60 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** l'opération de l'achat de parcours sportif.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération n°231056 : Décision modificative n°1 - Budget Commune

Monsieur Dominique BOYER, explique que pour donner suite à l'ouverture de la ligne de crédit, il faut augmenter la ligne des emprunts.

Monsieur Dominique BOYER, maire propose au Conseil Municipal, la décision modificative ci-dessous

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	D				36 506.66 €	3 500.00 €	3 500.00 €
21312/21	Bâtiments scolaires	Invest.	D				59 548.70 €	-3 500.00 €	-3 500.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **DECIDE**, d'accepter cette décision modificative n°1 ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat ;

* Informations et Questions diverses

➤ Monsieur VARLET : Un habitant de Cruzilles souhaite installer un terrain de Airsoft sur la commune, il lui faut un terrain d'environ 1 hectare isolé avec des obstacles (arbres, talus...). La commune n'a pas ce terrain.

➤ Madame BIGOT : la commune a été sollicité par le SIEA afin d'installer des ampoules LED sur tous les points lumineux de la commune. La commune réaliserait une économie d'électricité de 79.7 %. Le coût financier pour la commune est de 115 447 €.

➤ Madame BIGOT : agrandissement de la cantine, le projet est en cour d'appel d'offre. Il se termine ce vendredi.

➤ Madame WEBER : demande s'il y a une éventualité de poser des panneaux photovoltaïque (mairie-école-salle polyvalente). Des devis ont été effectués. Nous allons y réfléchir.

➤ Madame WEBER : Bibliothèque : La nuit de la lecture sera le 19/01/2024.

➤ Monsieur BOYER : informe que le salon des maires se déroulent du 21 au 23 novembre 2023

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 2 novembre 2023 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Secrétaire
Agnès BIGOT



Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 2 octobre 2023
Le Maire,
Dominique BOYER

